



Bercy programme la disparition des radios associatives !

Le Projet de Loi de Finances 2026, préparé par Bercy, et présenté par le Gouvernement, annonce une amputation de 44 % (-16.1 M€) du Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER) et visiblement la suppression des fonds d'aides à la ruralité (-2,3 M€). Ces fonds alimentent environ la moitié des ressources nécessaires à la pérennité du modèle économique des radios associatives et la survie même de la plupart d'entre elles.

Si le PLF était voté en l'état, il s'agirait d'une remise en cause sans précédent de l'existence des radios associatives qui aboutirait à la mort programmée de 770 services radiophoniques (3 000 salariés, 30 000 bénévoles) qui maillent la France hexagonale et l'Outre-mer.

Cette mort programmée est la conséquence des économies demandées au ministère de la Culture, 171 M€ sur près de 4 000 M€, dont plus de 10% (18,4 M€) proviendrait du FSER.

Ainsi, alors que le budget du ministère de la Culture baisserait de 4.3 % et que celui du service de l'audiovisuel public baisserait de 1,8 % (sur 4 000 M€), celui des radios associatives (qui ne pèse que 38 M€) serait amputé de plus de 51% !

Contrairement à ce qu'il avait annoncé, en s'en prenant aux radios associatives le Gouvernement :

1. ne s'en prend pas aux plus riches mais bien aux plus pauvres des médias !
2. Il n'agit pas de façon juste mais fait supporter l'effort budgétaire de l'un de ses ministères sur un seul secteur au lieu d'en répartir la charge! Après avoir concédé aux opérateurs commerciaux l'exploitation gratuite de leurs fréquences (éléments du domaine public) en supprimant en 2019 la taxe dont ils s'acquittaient et qui contribuait au FSER, pour un montant de 41 M€ !
3. Il ne prend pas en considération nos territoires et poursuit même l'offensive déjà lancée contre, notamment, les territoires ruraux en proposant une mesure aboutissant à les priver de leurs radios d'immédiate proximité !

Quelles en seraient les conséquences de la disparition des radios associatives ?

1. Toujours moins de lien social et de proximité sur les territoires.

Les radios associatives ont une mission de « communication sociale de proximité », véritable **mission d'intérêt général**, facteur de lien social, qui en fait le média privilégié de l'Economie Sociale et Solidaire. Perdre un tiers des ressources nécessaires à son exercice signifie notamment :

- Moins de soutien aux acteurs culturels dans les territoires desservis ;
- Moins d'éducation aux médias et à l'information (EMI) pour les plus jeunes tandis que la « guerre » de la désinformation et des fake-news est en cours ;
- Moins de soutien aux initiatives des acteurs sociaux et économiques, publics comme privés, associations, petites entreprises et collectivités locales ;
- Moins d'informations de proximité, alors même qu'ont disparu ces dernières années de plus en plus de médias locaux, altérant gravement le pluralisme de l'information pour les territoires concernés ;
- Bref, moins de « radio d'ici »... sans doute au bénéfice des réseaux sociaux, règne de la rumeur et des « vérités alternatives ».

2. Fermetures et destruction d'emplois pour des territoires qui considèrent déjà avoir été abandonnés. »

La disparition de 770 services radiophoniques associatifs concernera **3000 professionnels**, animateurs et journalistes. Ils jouent un rôle très important dans la formation de ceux-ci, en particulier pour accéder au métier de journaliste grâce aux emplois en alternance (non financés dans le PFL 2026)...

Les associatives ne pourront supporter, dès 2026, une baisse de 18 000 à 30 000 € en moyenne par service radiophonique de leurs ressources.

Cette baisse violente s'accompagnera de celle de leurs ressources locales. Celles-ci viennent en effet pour l'essentiel de subventions ou rémunérations de prestations de services pour le compte d'acteurs publics, en **particulier collectivités locales, qui sont aussi touchées** par la cure d'austérité proposée par le PLF 2026.

Rares sont en effet les radios associatives qui font de la publicité, dont le produit est limité par la loi à 20% de la totalité de leurs ressources. Et quand les radios associatives en font, (les radios en milieu urbain ou péri urbain sont plus avantagées) ces publicités bénéficient aux commerces et artisans locaux, qui trouvent là des supports de promotion très écoutés et moins chers que les radios commerciales ou la presse quotidienne régionale. Les radios associatives apportent ainsi leur plus-value au développement économique local.

3. Mise en péril de l'ensemble du média radio par la déstabilisation du marché publicitaire

Alors que la radio est le média traditionnel jugé comme étant le plus crédible par la population, il se trouve aujourd'hui menacé par la disparition des radios associatives et le millier de fréquences qu'elles exploitent.

Celles-ci seront en effet immanquablement redistribuées à des opérateurs commerciaux en raison de l'obligation faite à l'ARCOM de redistribuer les fréquences d'opérateurs défaillants.

Cela augmentera de façon spectaculaire la pression sur le marché publicitaire de ce média. Ce marché, qui connaît déjà des difficultés, ne pourra que voir ses prix baisser de façon importante, ce qui provoquera, comme observé à chaque crise du secteur, restructurations et **disparitions des plus petits opérateurs, en particulier locaux, au bénéfice des réseaux nationaux, à nouveau au détriment des territoires ruraux.**

Parallèlement, le service public verra également sa part de marché diminuer.

L'économie du média radio en France est le résultat d'un équilibre très précaire entre radios associatives non commerciales, radios commerciales et service public.

Les 18,4 millions d'euros d'économies exigées par Bercy ne sont qu'une **goutte d'eau dans le budget de la Culture, mais alimenteraient sûrement un torrent de drames humains et collectifs pour les territoires desservis par nos 770 services radiophoniques associatifs.**

Pour toutes ces raisons nous appelons l'ensemble des parlementaires à proposer et soutenir, avec le concours du ministère de la Culture, un amendement au PLF 2026 qui maintienne au travers du FSER l'aide publique consacrée aux radios associatives à hauteur de 38 M€.

Contact 19 : **Philippe d'Hauteville**
Président de la Fédération des Radios Associatives du Limousin en nouvelle-Aquitaine (FRALA) et du Groupement des Radios Associatives Libres en Limousin (GRAL), président de la radio associative au cœur de la Corrèze (Bram'FM / 19).
Contact : 06 85 13 37 70.
philippe.dhauteville@gmail.com

Contact 23 & 87 : **Denis Lespiaut**
Journaliste, directeur éditorial et co-fondateur du GRAL, président de KAOLIN (Saint-Yrieix-la-Perche ; Saint-Junien/Rochechouart ; Limoges / 87, 24, 19, 16), RMJ (Magnac-Laval-Haut-Limousin ; La Souterraine-Pays Sostranien / 87 & 23)
RGB (Pays de Brive / 19).
Contact : 07 86 42 56 85
denis.lespiaut@legral.info

Le Groupement des radios associatives libres (GRAL), c'est 20 ETP, 80% en CDI.

BRAM' (Pays de Tulle / 19) = 2 ETP ; EMERGENCE Limoges, EMERGENCE Poitiers (86 & 87) = 2 ETP ; KAOLIN Saint-Yrieix-la-Perche, KAOLIN Rochechouart/Saint-Junien, KAOLIN Limoges (87, 24, 19, 16) = 4ETP ; RADIO GRAND BRIVE / RGB (19) = 2 ETP ; RADIO VASSIVIÈRE Aubusson/Felletin, Meymac, Royère-de-Vassivière, Ussel (87, 23, 19) = 4ETP ; RCF Email Limousin et RCF Corrèze (87 & 19) = 3ETP ; RMJ Haut-Limousin et Pays Sostranien (87 & 23) = 2 ETP ; RTF Limoges (87) = 1 ETP. RADIO PAC Pompadour/Uzerche (19)= 1 ETP

La Fédération des radios associatives du Limousin, c'est l'ensemble des radios du GRAL plus RADIO VICOMTE à Meyssac (19), BRENIGES FM à Brive (19), BEAUB FM à Limoges (87), OPEN FM à Ambazac (87), SWING FM à Limoges (87), RADIO PAYS DE GUERET (23).

Autres radios associatives non adhérentes : RADIO BORT-ARTENSE à Bort les Orgues (19, 16, 63), ACX à Argentat (19)